

Les quatre atouts de la GPEC

- 1/ Un plan d'action opérationnel défini en fonction de vos priorités
- 2/ La prise en compte de l'organisation et de la culture de l'entreprise
- 3/ La professionnalisation de vos pratiques de gestion des ressources humaines et de management
- 4/ Une démarche mise en œuvre par un consultant référencé par le Forco

Un accompagnement financé jusqu'à 100 % par le Forco

Exemples d'outils de la GPEC

- Fiches de poste et référentiels de compétences pour les fonctions clés
- Supports d'entretiens annuels et professionnels
- Livret d'accueil et d'intégration des nouveaux salariés
- Tableaux de bord de suivi d'activités

Renforcer la polyvalence des équipes, accompagner l'essor d'une nouvelle activité, faciliter la transmission des savoir-faire ou, plus simplement, développer la professionnalisation des salariés... La **Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)** permet d'analyser les pratiques de gestion des ressources humaines de votre entreprise pour mieux les structurer et les adapter à votre problématique de développement.

Entreprises concernées

Toutes les entreprises de moins de 300 salariés adhérentes au Forco.

Modalités de financement

Dans le cadre de son « **Plan national GPEC** », le Forco finance jusqu'à 100 % des coûts de diagnostic et d'accompagnement de la démarche, dont la réalisation est confiée à un consultant spécialisé référencé par le Forco.

Une démarche en 3 étapes

Votre Conseiller Forco est présent aux côtés du consultant spécialisé, dont l'intervention s'étend sur 5 jours en discontinu.

1 Pré-diagnostic

Votre conseiller Forco :

- établit un pré-diagnostic sous forme d'**état des lieux de vos pratiques RH**,
- identifie avec vous la problématique de votre entreprise et confirme l'opportunité de mettre en œuvre **une démarche de GPEC**,
- vous accompagne dans **le choix d'un consultant spécialisé**.

2 Plan d'action

Le consultant spécialisé :

- réalise un **diagnostic approfondi** : analyse de votre organisation, points forts et axes de progrès,
- formalise **votre problématique** et propose **des pistes d'action**,
- élabore **le plan d'action GPEC**.

3 Mise en œuvre

Le consultant spécialisé :

- construit, en collaboration avec les managers de votre entreprise, des outils permettant d'**optimiser la gestion des ressources humaines de l'entreprise**,
- vous remet **la synthèse de son analyse et les outils** co-construits dans le cadre de la démarche GPEC.

Votre conseiller Forco :

- vous **accompagne** dans la mise en œuvre, le financement et le suivi du plan d'action GPEC.

En savoir +

Contactez votre Conseiller Forco
www.forco.org (Espace Nous contacter)